

DEPARTEMENT
DU LOT

République Française
COMMUNE DE GIGNAC

Nombre de membres

en exercice: 13

PV de la séance du mardi 10 janvier 2017 à 20h30

L'an deux mille dix-sept et le 10 janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 03 janvier 2017, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel Eugène LABROUE (Maire)

Présents : 11

Votants: 12

Sont présents: Marcel Eugène LABROUE, René PEYRODES, François MOINET, Arnaud RICOU, Martine GARDIN, Valérie BASTIEN, Georges DELPECH, Charles LASCAR, Jean OBERLE, Patricia SEGALA, Joëlle CHASTANET

Représentés: Jean-Marc FAUREL représenté par Patricia SEGALA

Excusés: Marie-Claude LAVAL

Absents:

Secrétaire de séance: Jean OBERLE

Ordre du jour :

- 1-Reversement de la prestation de service « Contrat Enfance Jeunesse » au titre de 2015 à l'association Multi-Rencontres du Rionet ;
- 2-Demande de financement émanant de l'école de Nadaillac pour réaliser un séjour découverte au bord de l'océan ;
- 3-Sinistre relatif aux dégâts des eaux survenu à l'école en date du 04/10/2016 : Acceptation du remboursement de GROUPAMA et autorisation pour procéder à l'encaissement ;
- 4-Sinistre relatif au dommage électrique de l'onduleur en date du 17/12/2016 : Acceptation du remboursement de GROUPAMA et autorisation pour procéder à l'encaissement ;
- 5-Mise à disposition du local commercial « le plein pot » à la SNC BILLY représentée par M. MARTIAL William à partir du 30/01/2017 ;
- 6-Divers

1-Reversement de la prestation de service « Contrat Enfance Jeunesse » au titre de 2015 à l'association Multi-Rencontres du Rionet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du versement à tort sur le compte de la commune de la prestation de la CAF destinée à l'Association Multi-Rencontres du Rionet relative au "Contrat Enfance Jeunesse" 2015.

Il précise qu'il est nécessaire de délibérer pour procéder au reversement de cette prestation au bénéficiaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **pour : 11**
- **contre : 0**
- **abstentions : 0**
- accepte de reverser cette prestation d'un montant de 3 082.78 € à l'Association Multi- Rencontres du Rionet,
- autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement.

2-Demande de financement émanant de l'école de Nadaillac pour réaliser un séjour découverte au bord de l'océan - subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de financement émanant de l'école de Nadaillac pour réaliser un séjour découverte au bord de l'océan.

Il précise que ce séjour aura lieu sur 2 jours du mardi 06 juin au mercredi 07 juin 2017 pour tous les élèves de l'école de Nadaillac (classe de CM1-CM2 et de CE1-CE2).

Il présente au conseil municipal le budget prévisionnel. Sachant que le coût de cette sortie s'élève à 4 153€, que le coût moyen par élève est de 98.88€ et que la commune de Nadaillac participe à hauteur de 550€, Il propose également de contribuer à ce projet en versant une subvention exceptionnelle à l'école de Nadaillac d'un montant de 550€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- pour : 11
 - contre : 0
 - abstentions : 0
- accepte de verser sous forme de subvention exceptionnelle la somme de 550€ à l'école de Nadaillac pour contribuer à ce projet ;
 - dit que cette somme sera inscrite au budget 2017.

Arrivée de Joëlle Chastanet à 20h40

3-Sinistre relatif aux dégâts des eaux survenu à l'école en date du 04/10/2016 : Acceptation du remboursement de GROUPAMA et autorisation pour procéder à l'encaissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du sinistre relatif aux dégâts des eaux survenu à l'école en date du 04/10/2016 suite à un dysfonctionnement d'évacuation des eaux usées de l'appartement situé à l'étage. Il précise que la Commune a réglé les travaux de réparation d'un montant de 420€ et informe du remboursement de l'assurance GROUPAMA d'un montant de 140.49€ franchise de 279.51€ déduite.

Pour permettre l'encaissement de cette recette, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- pour : 12
 - contre : 0
 - abstentions : 0
- accepte le remboursement de GROUPAMA d'un montant de 140.49 €,
 - autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement.

4-Sinistre relatif au dommage électrique de l'onduleur en date du 17/12/2016 : Acceptation du remboursement de GROUPAMA et autorisation pour procéder à l'encaissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du sinistre relatif au dommage électrique de l'onduleur en date du 17/12/2016 suite à de nombreuses microcoupures de courant. Il précise que la Commune a fait l'acquisition d'un nouvel onduleur pour un montant de 720.72€ et informe du remboursement de l'assurance GROUPAMA d'un montant de 432.44€ vétusté de 288.28€ déduite.

Pour permettre l'encaissement de cette recette, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- pour : 12
 - contre : 0
 - abstentions : 0
- accepte le remboursement de GROUPAMA d'un montant de 432.44€,
 - autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement.

5-Mise à disposition du local commercial «le plein pot» à la SNC BILLY représentée par M. William MARTIAL à partir du 30/01/2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la cession de fonds de commerce « Le Plein Pot » sis au Bourg de GIGNAC, 2 rue de la Vicomté par M. Stéphane PALINHOS et précise que la SNC BILLY représentée par M. William MARTIAL en est le nouvel acquéreur.

Monsieur le Maire propose donc de reconduire le bail du local commercial pour l'exploitation au rez-de-chaussée d'un bar-tabac-journaux, pour un loyer mensuel de 280€ HT, avec la SNC BILLY représentée par M. William MARTIAL à partir de la signature de l'acte soit le 30 janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- pour : 12
 - contre : 0
 - abstentions : 0
- décide de mettre à disposition de la SNC BILLY représentée par M. William MARTIAL le local à usage commercial sis au Bourg de GIGNAC, 2 rue de la Vicomté pour l'exploitation au rez-de-chaussée d'un bar-tabac-journaux à partir du 30 janvier 2017 ;

- dit que le bail sera reconduit avec la SNC BILLY représentée par M. William MARTIAL jusqu'au 15 septembre 2021 ;
- décide de maintenir le montant du loyer à 280€ HT ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour intervenir à l'acte en tant que bailleur.

6-Divers

6.1- Plan Communal de Sauvegarde

Liste des référents de quartiers en binôme par secteur (à inscrire sur les fiches).

L'exercice de mise en œuvre du PCS aura lieu vendredi 27 janvier 2017 à partir de 20h.

6.2- Gignac infos

Distribution du Gignac infos dans la semaine.

6.3- Cauvaldor

Information « compétence voirie ».

6.4- Présentation de devis

Programme terrain de tennis en multi-jeux :

-devis de la SARL MAS pour la peinture de l'arrière des tribunes d'un montant de 1 779.60 €

Prochain conseil municipal : mercredi 15 février 2017

